

Sommaire

Introduction

I) Le contexte

- 1) Les lieux
- 2) L'équipe d'encadrement
- 3) Les objectifs pédagogiques

II) L'organisation du centre de loisirs

1) La répartition des enfants en plusieurs groupes

- a) Les 3 – 5 ans
- b) Les 6 – 8 ans
- c) Les 9 ans et plus
- d) Les mini- camps

2) Déroulement d'une journée type

- a) L'accueil
- b) La pause lait
- c) Les activités
- d) Le repas
- e) Le temps libre et la sieste
- f) Le goûter
- g) L'accueil du soir
- h) Le minibus

3) Les Déplacements

4) L'évaluation

5) Les sorties

III) Le rôle de chacun

- 1) Le directeur
- 2) Les animateurs diplômés ou en formation

IV) Les relations

- 1) Les relations adultes-enfants
- 2) Les relations avec les familles
- 3) Les relations avec le personnel technique

V) Les points non-négociables

VI) Accueil d'enfants en situation de handicap

Annexe 1 : Fiche sortie. Annexe 2 : Fiche trousse pharmacie

Introduction

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la commune nouvelle de Valdallière. Les objectifs ont pour but d'accompagner l'enfant à se construire, à s'épanouir, à se positionner et à avoir son libre arbitre.

Ils répondent aux besoins essentiels de l'enfant : physiques, intellectuels, affectifs et créatifs. Ils répondent également aux différents rythmes biologiques de l'enfant, il doit pouvoir se développer, s'épanouir et être acteur au sein du centre de loisirs.

I) Le contexte :

1) Les lieux :

Dans le cadre du projet éducatif général de la commune de Valdallière, le centre de loisirs sans hébergement (EjLoisirs) accueille les enfants de 3 à 17 ans. sont accueillis dans l'enceinte du gymnase, réaménagé en centre pour l'occasion. Le centre de loisirs fonctionne les mercredis, lors des vacances scolaires de la Toussaint, de février et de Pâques ainsi que l'été. L'accueil de loisirs se situe au 29 rue François Caulet 14410 Vassy Valdalliere.

Le centre est organisé en plusieurs espaces :

- Un bureau pour l'accueil des parents
- 3 salles d'activités
- Des sanitaires
- Une salle motricité
- Un dortoir
- Une salle de gouter
- Une cuisine
- Un restaurant scolaire dans le bourg de Vassy
- Une médiathèque se situant dans le bourg de Vassy (partenaire)

2) L'équipe d'encadrement :

A l'occasion des vacances scolaires, les dispositions relatives aux normes d'encadrement des

mineurs en centre de loisirs sont fixées à :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

L'équipe comporte un directeur, des animateurs et un référent d'accueil. Cette équipe est composée

de 50 % de personnel qualifié, de 50 % de stagiaires et de 20 % de personnel non qualifié. Elle travaille autour d'un projet commun et prépare ensemble l'organisation de la vie du centre.

3) Les objectifs pédagogiques:

<p>AUTONOMIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les enfants dans la vie quotidienne du centre de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes de missions pour chacun pour le débarrassage restaurant scolaire - Deux enfants responsables par jour sur le temps du goûter - Mettre à disposition un panneau pour permettre à l'enfant d'indiquer sa présence
<p>PARTAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rencontre entre les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de pouvoir changer de groupe de tranche d'âge à partir de 5 ans - Proposer des grands jeux tous ensemble
<p>COMMUNICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec les familles - Savoir vivre au sein d'un groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un petit journal hebdomadaire - Mettre en place un cahier de communication - Inviter les familles pour les spectacles, projection film - Dialoguer avec les parents sur les temps d'accueils - Mettre en place un blog avec activités, photos - Mise en place des règles de vie - Mettre en place des projets de groupe - Faire respecter, et se faire respecter (humains, matériels.)

<p>DIVERSITÉ / SPORT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ses compétences dans tous les ateliers proposés 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités de différents domaines (musique, sport, cuisine, art..)
<p>CRÉATIVITÉ</p>  	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'imaginaire de l'enfant - S'ouvrir à la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les activités déguisés créer un imaginaire pour les thèmes hebdomadaires et les activités - Proposition de spectacle, jeux vidéos, tapis lecture en partenariat avec la médiathèque.

II) L'organisation du centre de loisirs :

1) La répartition des enfants en plusieurs groupes :

a) Les 3 – 5 ans :

Les enfants de cette tranche d'âge ont besoin de plus d'attention que les autres car ils sont moins autonomes et ont un réel besoin d'être rassuré pour la plupart d'entre eux. C'est pourquoi, un animateur ne peut s'occuper au maximum que de 8 enfants âgés de 3 à 5 ans. Afin de respecter le rythme physiologique de l'enfant, les activités collectives et sportives se déroulent le matin. Les activités manuelles et culturelles se déroulent quant à elles l'après-midi, après la sieste.

b) Les 6 – 8 ans :

Pour les enfants âgés de 6 à 8 ans, les activités manuelles et culturelles sont favorisées le matin. Les activités sportives et collectives se déroulent quant à elles l'après-midi. Les enfants de cette tranche d'âge étant plus autonomes, le taux d'encadrement augmente. L'animateur peut donc s'occuper au maximum de 12 enfants.

c) Les 9 ans et plus :

Pour les 9 ans et plus, si le nombre de participants est assez élevé, un programme d'activité peut leur être proposé. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent être mélangés avec les 6 - 8 ans afin de rendre les activités plus dynamiques et cohérentes. Le taux d'encadrement pour cette tranche d'âge est également de 12 enfants pour un animateur. Dorénavant un lieu de vie sera dédié pour eux avec un animateur référent.

d) Les Mini-camps:

Pendant le mois de Juillet sont prévus des activités accessoires par tranche d'âge. Les activités accessoires permettent d'offrir aux enfants et aux jeunes un dépaysement à moindre coût tout en rassurant les parents grâce aux faibles éloignement et à leurs connaissances de l'équipe d'encadrement.

Ejl veille toujours à partir dans un accueil labellisé par la DDJ, ces lieux de camping, Les PAJ sont des lieux exclusivement réservés pour les groupes de mineurs, des espaces y sont aménagés, pour s'abriter, cuisiner, se laver, des animations diverses et de qualités y sont proposés.

Le nombre de places est limité à 16 places et 2 encadrants.

Le séjour dure 4 jours 3 nuits, les lieux sont divers (ferme pédagogique, base de loisirs, centre équestre...)

2) Déroulement d'une journée type :

a) L'accueil

L'accueil de loisirs a lieu de 7h30 à 9h30. Un animateur ouvre les portes à 7h30. L'inscription

des enfants est faite au préalable et notée sur le cahier d'inscription. Elle est complétée par un pointage tablette sur le site « Dominoweb ».

Ce temps est déterminant pour la bonne suite de la journée. L'animateur doit donc mettre en place des espaces de jeux et accueillir chaque enfant individuellement (dire bonjour, accrocher le manteau, se présenter...). Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, ne rien faire...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie du centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, dans un cadre bienveillant. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... L'animateur est également disponible auprès des parents pour toute information. Un cahier de communication est mis en place afin de transmettre les informations données par les parents au reste de l'équipe.

La moitié des animateurs arrive à 8h30, l'autre moitié à 9h30. Chaque jour les animateurs alternent leurs horaires d'arrivée.

A 8h30, un animateur se détache pour faire la tournée de minibus, pour récupérer les enfants dont les parents sont dans le besoin d'un ramassage.

b) La pause lait :

A 9h30, un animateur se détache et propose pour les enfants qui en ont envie un petit encas équilibré (lait, biscuit, fruits). Cela permet pour les enfants qui ne déjeunent pas ou les lèvent-tôt de reprendre de l'énergie avant les activités. L'animateur doit rester vigilant sur les quantités prises par les enfants. Il doit récolter les codes barres des produits consommés et les coller dans un cahier de suivi, tout en mettant la date de consommation. Il doit vérifier minutieusement les dates de péremption des aliments avant de les proposer aux enfants. Il doit également ranger et nettoyer la table de la pause lait tout en demandant de l'aide aux enfants.

c) Les activités :

Les activités se déroulent de 10h à 12h le matin et de 14h à 16h l'après-midi. Celles-ci doivent être variées. Elles peuvent se traduire par des activités :

- D'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Physiques et sportives
- De jeux : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction...
- De découvertes : sorties, visites de musées, cinéma, découverte de milieux...
- Spécifiques, encadrées par des intervenants spécialisés

Ces activités sont réalisées, dans la mesure du possible, en partenariat avec les établissements et associations du territoire : gymnase, médiathèque, piscine, cinéma... Cela permet aux enfants de sortir du cadre du centre et leur permet de découvrir de nouveaux endroits et de leur donner envie d'y retourner.

Il est important de prévoir un temps pour le rangement des matériaux. Les enfants doivent aider l'animateur. Il est également préférable de prévoir un retour au calme après l'activité afin de passer un repas, un goûter, un temps calme, plus serein.

d) Le repas :

Le repas se déroule de 12h à 13h. Nous le prenons dans le restaurant scolaire de l'école de Vassy.

Les enfants de plus de 6 ans, viennent à pied avec une équipe d'animateurs. Des navettes de minibus sont mises en place pour les enfants qui ont entre 3 et 5 ans. Les jours de fortes pluies, il est possible d'organiser des navettes pour les plus grands également.

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. Il est préparé par les agents des différentes cantines de Valdallière. Il se compose d'une entrée, d'un plat, de fromage, d'un dessert et de pain. Les enfants doivent goûter chaque plat. S'ils n'aiment pas, ils peuvent demander une petite portion pour goûter, quitte à les resservir plus tard. Les enfants ont du temps pour manger, ils vont à leur rythme, et mangent dans le calme. Pour promouvoir la responsabilité et l'autonomie de l'enfant, les plus grands peuvent être amenés à se servir seuls, l'objectif étant que chacun soit capable ensuite de finir son assiette.

Les animateurs prennent leur repas avec les enfants pour partager et passer un moment convivial avec eux. Ils se dispersent dans le restaurant, l'idéal est d'avoir un adulte par table afin de respecter le calme et de surveiller les proportions prises par les enfants. Ils gèrent également le rangement de leur table. Pour cela un système d'étiquettes est mis en place sur chaque table. L'animateur distribue au hasard des étiquettes représentant un verre, une assiette, des couverts, une poubelle, un pichet et une corbeille de pain. Cette étiquette représente ce que l'enfant va devoir ramasser.

e) Le temps libre et la sieste :

Le temps libre est une coupure dans la journée. Cela permet aux enfants et aux animateurs de se détendre pour mieux reprendre les activités. Ce temps doit respecter

l'envie de chaque enfant. Il pourra ainsi jouer à des jeux de société, lire, dessiner, ne rien faire etc... Les animateurs sont là pour s'occuper des enfants, jouer avec eux. Ils veillent à ce que ce temps reste calme.

Un temps de sieste est proposé pour les enfants ayant entre 3 et 4 ans. Il est essentiel afin de respecter le rythme physiologique des plus petits. L'animateur référent lors de ce temps propose aux enfants la lecture d'une ou deux histoires. Il veille à ce que chaque enfant dorme ou au moins se repose sans embêter les autres. Ce temps se déroule dans le dortoir.

L'animateur doit donc préparer les lits en amont.

f) Le goûter :

Le goûter est servi à 16h. Il se passe dans le calme, après les activités. En fonction du temps, il est pris à l'intérieur dans une salle du gymnase ou une salle d'activité sinon il est pris à l'extérieur. Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux adultes de se réunir dans un climat convivial.

Les animateurs servent le goûter, ainsi que deux enfants sont désignés chaque jour en tant que responsable du goûter en leur mettant leur toque de cuisine sur la tête pour plus les autonomiser.

Les animateurs veillent à ce que ce temps reste calme. Chacun participe pour servir les enfants. Le goûter se compose d'un fruit, d'un laitage, d'un gâteau et d'une boisson. Une fois que tout le monde a fini, les enfants regroupent leurs verres dans une bassine et mettent leurs déchets à la poubelle.

Un ou deux animateurs se détachent ensuite pour faire la vaisselle avec un groupe d'enfants.

Pendant ce temps, les autres animateurs organisent l'évaluation de la journée avec les enfants.

g) L'accueil du soir :

Il se fait de façon échelonnée de 17h00 à 18h30. L'animateur référent « accueil » accompagne l'enfant à reprendre ses affaires (veste, sac à dos, doudou,...) et échange sur la journée avec la famille. Si un parent vient chercher un enfant avant 17h, il devra remplir une décharge de responsabilité. Il est demandé aux parents étant en retard de prévenir l'équipe afin qu'elle puisse rassurer l'enfant.

Les animateurs s'occupent des enfants et sont disponibles pour répondre aux questions des parents.

Ils organisent des petits ateliers libres, des groupes de jeux de société, des temps de lecture etc...

h) Le minibus :

Une tournée de minibus est mise en place le matin et le soir sur les communes de Valdallière.

(Bernières-le-patry, Viessoix, Burcy, Montchamp, Estry,). Elle est organisée en fonction des inscriptions et le besoin des familles. Elle est prioritaire aux parents, aux familles d'accueil et aux nounous dans le besoin, qui ne peuvent pas se déplacer pour emmener les enfants.

Nous prenons le minibus de la commune pour faire le ramassage.

3) Les déplacements:

a) Déplacement en car: bien faire respecter les consignes de sécurité

Il est important d'informer au préalable le conducteur et le transporteur de l'identité des personnes en charge de l'organisation et/ou de la surveillance du groupe. Dès lors qu'il y a un déplacement dans un transport en commun, **un chef de convoi est obligatoirement nommé**. Il est le garant de la sécurité des publics et de l'application des règles.

Avant le début du transport, le chef de convoi doit:

- Connaître les conditions d'organisation du transport convenues avec le transporteur.

- Avoir en leur possession la liste des personnes du groupe avec: nom et prénom de chaque passager ainsi que les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant.
Il faut préciser la date, les caractéristiques du transport et les coordonnées téléphoniques de l'organisateur. La liste devra être complétée ensuite par le numéro d'immatriculation du car.
- Connaître la réglementation appliquée aux transports en commun: temps de conduite et temps de pause au chauffeur, vitesse maximum, port de la ceinture, respect du taux d'encadrement, animateur de veille en permanence, liste nominative des personnes transportées...

L'organisateur quand à lui doit:

- Veiller à ce que les responsables connaissent les conditions de sécurité pour les transports en commun d'enfants.
- Demander aux responsables de donner les consignes de sécurité aux enfants (danger autour de l'autocar, obligation d'être assis, port de la ceinture obligatoire, non encombrement des allées avec les sacs...) et de veiller à leur respect tout au long du trajet.
- Donner comme consigne de compter les enfants un par un à chaque montée et descente de l'autocar.
- Veiller à répartir les accompagnateurs en liaison avec le conducteur, selon les exigences de sécurité (placer des animateurs près de chaque issue de secours, organiser un tour de garde des animateurs lors des voyages de nuit ..)

b) Déplacement à pied: voir et être vu par les automobiliste

Rien de tel que les promenades pour profiter d'un panorama, de la faune et de la flore, ou tout simplement pour se rendre sur une activité. Il y a cependant quelques règles à respecter.

- Utiliser l'accotement en priorité (s'il est praticable bien sur)
- Si l'**encadrant est seul, le placer à l'arrière**, mais préférer systématiquement **d'être au moins deux, 1 à l'avant et 1 à l'arrière**.
- Si cela est possible, prévoir 1 personne en "éclaireur" pour les virages
- Mettre les gilets jaune pour les animateurs

Selon le code de la route, un groupe d'enfants est considéré comme un convoi, ou un cortège. Il se déplace **systématiquement sur le côté droit de la chaussée**, et peut emprunter **jusqu'à ¼ de la route** (il est alors assimilé à un véhicule lent).

Le groupe circule alors sur une longueur maximum de 20 mètres. Si nécessaire, il est fractionné en plusieurs groupes. Dans ce cas, une distance de 50 mètres est obligatoire entre les groupes, ce qui permet à un véhicule de s'y intercaler les cas échéant. Les enfants sont en rang, deux par deux.

Dès lors que la **situation présente un danger**, cela peut être lié à la météo, à la topographie des lieux (virages, visibilité, accotement dangereux, travaux), à la circulation, **le groupe doit alors emprunter le côté gauche de la chaussée.** dans ce cas, il avance en colonne d'une personne. Cela permet à un véhicule de le croiser sans mettre en danger quiconque.

- En deux mots: on marche habituellement du côté droit, 2 par 2 - dès que la situation est dangereuse, on marche à gauche en colonne.

Si la visibilité est mauvaise (brouillard, pluie, nuit...) il faut signaler chaque groupe avec des feux allumés:

- Au moins 1 feu jaune ou blanc à l'avant
- Au moins 1 feu rouge à l'arrière, placé du côté opposé à l' accotement qui est longé.
- Si besoin, 1 ou plusieurs feux latéraux orange
- Meme si cela ne figure pas dans la réglementation, munir chaque personne d'un gilet jaune réfléchissant.

4) L'évaluation :

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet, de contrôler si les objectifs de la journée ont été atteints et de préparer le lendemain.

Cette évaluation est faite après le goûter. Quelques animateurs réunissent les enfants, les appellent un par un et leur demandent leur avis sur la journée. Ce bilan s'effectue de façon ludique. Par exemple, sur le thème de la jungle, un pont de singe avait été fabriqué avec une ficelle et deux chaises, chaque enfant venait accrocher un singe vert, un singe orange ou un singe rouge en fonction de son avis sur la journée.

Une réunion entre animateurs est organisée chaque soir, sur le temps d'accueil. Un rappel des différents temps de la journée puis des évaluations de ces temps sont faites. Un rappel de l'évaluation faîte par les enfants après le goûter permet aussi de voir ce qui a été et ce qui n'a pas été. Cela permet de mieux organiser la journée du lendemain. Les animateurs communiquent entre eux et s'entraident s'il faut préparer des activités pour le lendemain ou réorganiser certains temps.

La dernière réunion bilan des vacances permet de faire un résumé de celles-ci, de voir s'il y a des points à améliorer pour les prochaines vacances et de voir si les objectifs sont atteints.

5) Les sorties :

Nous effectuons, chaque semaine, une sortie à la piscine de la commune Valdallière. Cette piscine nous a réservé sur le créneau du mardi matin de 10h à 12h pour les 3-5 ans et le jeudi matin pour les enfants ayant plus de 6 ans.

C'est une petite piscine, avec un bassin simple, mais grâce au partenariat mis en place entre le personnel de la piscine et les animateurs, nous pouvons mettre en place des activités ludiques, des jeux , du matériel dont nous avons envie.

Exemple::

- Groupe de petits , pas à l'aise dans l'eau : nous décidons de mettre en place une séance « bébé nageur » réservé aux tous petits afin de les mettre en confiance dans l'eau à l'aide de tapis, de jeux flottants, de jouets...
 - Groupe de grands plutôt à l'aise dans l'eau : nous décidons de mettre en place un parcours du combattant dans l'eau (appeler le matin afin de le mettre en place) .
Cette sortie à la piscine est très demandée de la part des enfants et aussi des familles. Nous remarquons une hausse des inscriptions le mardi et le jeudi.
N'oublions pas les taux d'encadrements plus stricte pour aller à la piscine :
- 1 animateur pour 5 enfants pour les 3/5 ans
 • 1 animateur pour 8 enfants pour les 6 ans et +

De plus , chaque vendredi, nous effectuons une sortie en dehors du centre. Nous faisons découvrir aux enfants de nouveaux lieux, (mer, parc, zoo, visite musée, parc d'attractions, ferme pédagogique ...) de nouvelles pratiques, des nouveaux jeux... Pour cela une fiche de sortie est remplie en amont afin d'organiser ce moment.

C'est toujours un grand plaisir de voir les enfants s'épanouir, découvrir de nouveaux horizons.

A chaque sortie, nous faisons le pique-nique soit en amont ou sur place pour tous les enfants. Il est composé de tomates, sandwichs jambon beurre, d'emmental, des chips, un yaourt à boire ou compote.

Une trousse « pharmacie » est distribuée à chaque animateur ainsi que les fiches sanitaires des enfants. Cela permet à l'animateur d'intervenir rapidement si jamais un enfant se blesse. Les animateurs doivent vérifier si tous les éléments sont présents dans la trousse pharmacie avant de partir en sortie.

III) Le rôle de chacun :

1) Le directeur :

L'équipe pédagogique est dirigée par un directeur BA FD.

Il a pour fonctions :

- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Il met en œuvre le projet pédagogique et rend compte de son travail aux élus de la commune

Valdallière. Il doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d'aboutir et à ce que les activités

aillent dans cette direction. Il doit être vigilant, présent, disponible à tous moments. Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

2) Les animateurs diplômés ou en formation :

L'équipe se compose d'animateurs formés : titulaire ou stagiaire (BAFA, BE, CAP petite enfance, ou BEATEP) en priorité.

Les animateurs sont formés ou sensibilisés à l'encadrement de jeunes enfants. Ils ont pour fonctions :

- L'animation des différents moments de la journée
- L'accueil des enfants
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement

Ils sont garants de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant. Ils sont les référents de l'enfant, ils doivent montrer l'exemple en ce qui concerne leur attitude corporelle et verbale.

De plus, ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe. Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants. Il est important de compter régulièrement les enfants de son groupe.

L'animateur doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives. Il participe à des réunions de préparation, d'évaluation et de bilan organisées par le directeur.

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

IV) Les relations :

1) Les relations adultes-enfants :

Basées sur un respect mutuel de chacun. L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses et non en leur crier dessus.

L'équipe doit mettre en place des règles de vie avec les enfants au début des vacances et doit les afficher dans le centre.

2) Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partage avec les familles des enfants accueillis. Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet et les locaux.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles en les invitant à participer à des sorties et en organisant des temps forts, des moments festifs.

Une permanence téléphonique est assurée par le directeur.

3) Les relations avec le personnel technique :

Le directeur doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique et l'équipe d'animation, basé sur un respect du travail de chacun. C'est pourquoi les animateurs doivent veiller à ranger et nettoyer le matériel utilisé. Cette entente permet de susciter l'enthousiasme du personnel et donc d'assurer un travail efficace.

V) Les points non-négociables :

- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants
- L'animateur ne doit pas frapper un enfant ou l'humilier.
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés seront sanctionnés
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties, et non une distraction personnelle
- L'animateur doit adhérer au projet pédagogique

VI) Accueil d'enfants en situation de handicap :

Le handicap selon la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation

et la citoyenneté des personnes handicapées » est ainsi défini :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de

participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Cette loi rend obligatoire l'accueil des enfants en situation de handicap dans les institutions ouvertes à l'ensemble de la population tel que les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Toutefois, si l'accueil n'est pas possible, il doit être motivé par des éléments objectifs, et circonstanciés. Dans le cas d'un accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap, l'équipe d'animation doit essayer de faire en sorte que la déficience et la limitation ne deviennent pas une restriction.

L'intégration est avant tout préparée, unique, ingénieuse et individuelle.

La législation ne fixe pas de taux d'encadrement spécifique au handicap. C'est au directeur de la structure de sensibiliser son équipe d'animation et d'organiser en amont des rendez-vous avec les parents afin que l'accueil de l'enfant soit préparé et se fasse dans de bonnes conditions.

CF : Dossier « connaissance du participant+fiche de résultat demande d'intégration » UFCV.

Vacances de la Toussaint du 21 au 31 Octobre

Thème Vacances —> L'espace

Objectifs:

Autonomie:

Sur les moments de repas et de goûter un enfant sera nommé chef de table avec un collier autour du cou, sa mission sera d'organiser le rangement des tables avec ses camarades et d'aider pour la mise en place du goûter.

Implication des enfants dans le rangement avec une mise en place d'une musique. Un enfant attrapera un instrument de musique dans le panier pour pouvoir en jouer le temps du rangement.

Les règles de vie de notre accueil permettent à l'enfant d'accéder à toutes les pièces de notre centre de loisirs avec présence d'un adulte.

Partage:

Participation, dialogue, accompagnement avec les enfants sur les temps d'accueil et sur les temps libres.

Un grand jeu tous ensemble partagés le vendredi dans le gymnase avant de partir en sortie.(Olympiade, jeux collectifs ..)

En partenariat avec la médiathèque un spectacle à regarder pour les petits et un film pour les grands sera diffusé dans la salle Pierre Geoffroy de Vassy.

Nous sommes également en partenariat avec la piscine de Valdallière, nous avons deux créneaux le mercredi pour les petits et le jeudi pour les grands.

Communication:

Mise en place d'un journal hebdomadaire ainsi qu'un blog pour communiquer avec les parents.

Sur les temps d'accueil, le matin et soir sont conviés pour des temps d'échange.

Créativité:

Proposition de différentes activités variées, création d'un grand livre sur feuille A3 afin de développer l'imaginaire de l'enfant.

Chaque jour de vacances les enfants auront une activité manuelle, sportive ou culinaire pour représenter l'espace, le système solaire ... et reporteront à leur image sur ce grand livre A3 décoré, par les enfants pour décrire leurs activités du jour.

Ce fil conducteur permettra aux enfants de pouvoir montrer à leurs parents le livre fabriqué et imagé, il sera à disposition dans la pièce d'accueil.

Mur d'expression:

Le mur d'expression est dessiné sur une grande feuille avec des dessins représentant des images sur l'espace ou le système solaire , peint par les enfants, ce mur permet de faire une évaluation de la journée avec les enfants pour avoir leur ressenti.. (une gommette verte collé = une journée bien aimé , un gommette jaune collé = une journée moyennement aimé, une gommette rouge collé = une journée pas du tout aimé)